

13 février 2015

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr



<http://snapatsi.fr>



LES COTISATIONS À LA RETRAITE ADDITIONNELLE EN HAUSSE

Les fonctionnaires vont cotiser davantage à la retraite .

La valeur d'achat du point au régime de retraite additionnelle de la fonction publique RAFP est **augmentée de 4,5 points en 2015**. Une hausse analogue sera appliquée en 2016 entraînant une baisse de salaire. Soit une progression des cotisations de **9 points en 2 ans**.

De plus, l'âge à partir duquel la surcote octroyée si le nombre de trimestres requis est dépassé, passe de 60 ans et 1 mois à 62 ans et 1 mois.

Ce report de 2 ans équivaut à une hausse des cotisations de 8 points et une baisse brutale et immédiate de 17 % des droits au titre de la retraite additionnelle du fonctionnaire, ce en quoi notre fédération CGC et le SNAPATSI s'opposent.

Pour rappel cette retraite additionnelle vise à compenser l'absence de prise en compte des primes dans le calcul de la pension des agents de la FP.

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI
SE BAT POUR DÉFENDRE
VOTRE POUVOIR D'ACHAT
ET VOS DROITS À LA RETRAITE.**

S
O
C
I
A
L